

Comment établir une politique sans-fragrances avec succès dans votre établissement de soins de santé

Selon la Clinique de santé environnementale de l'Hôpital Women's College à Toronto, il est préférable de procéder par étapes, c'est à dire, d'introduire d'abord un programme de promotion « sans-fragrances », qui sensibilisera et encouragera une participation volontaire, pour ensuite avancer vers une politique « sans-fragrances ».

Afin d'introduire un tel programme de promotion, vous pouvez visiter le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), et suivre leur « *Politique pour un milieu de travail sans parfum* », qui peut être consultée au : https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/scent_free.html

Il est préférable d'utiliser le terme « sans-fragrances » plutôt que « sans parfum ». En effet, les produits non-parfumés peuvent contenir des agents chimiques masquant les odeurs. Lisez toujours les étiquettes et évitez tout produit où les termes parfum/*perfume* ou fragrance sont mentionnés.

Le programme de promotion « sans-fragrances »

Créez un logo et partagez-le avec les autres hôpitaux du Québec, à des fins d'uniformité. Un exemple de logo est "*Nous partageons l'air*", créé par l'Université Dalhousie et utilisé par les Services de santé de l'Alberta et le Centre Peter Lougheed, avec leurs noms respectifs intégrés au logo. Ce logo a aussi été utilisé par les Universités de Calgary et McMaster.

Diffusez un communiqué officiel en utilisant votre en-tête de lettre, au sujet de votre campagne de sensibilisation « sans-fragrances ».

Publiez des informations « sans-fragrances » sur votre site Web, incluant de l'information sur comment être « sans-fragrances », une liste de produits sans-fragrances, des astuces sur la manière de choisir ces produits et des questions et réponses (Q&R) sur le sujet (veuillez-vous référer à notre section Q&R).

Créez une affiche qui envoie un message clair concernant les effets néfastes des fragrances sur la santé. (<https://www.cchst.ca/products/posters/airaware.html>)

Organiser des présentations sur le sujet auprès de tout le personnel et établissez un lien de communication efficace afin d'obtenir des résultats favorables.

Affichez une signalisation bien visible dans les principales aires de votre établissement, informant les personnes quant à l'importance d'être sans-fragrances, tout particulièrement dans un milieu de soins de santé. Fournissez une adresse URL du site Web ainsi qu'un numéro de téléphone pour de l'aide concernant la signalisation.

Fournissez un dépliant qui soit visible et facilement disponible, présentant de façon concise les effets des fragrances sur la santé et des stratégies afin d'être sans-fragrances, surtout dans un milieu de soins de santé.

Association pour la santé environnementale du Québec - Environmental Health Association of Québec (ASEQ-EHAQ)

C.P. 364, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R0
P.O. Box 364, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R0

Tél: 514-332-4320 | Fax: 450-227-4143 | Courriel: bureau@aseq-ehaq.ca
www.aseq-ehaq.ca | HypersensibiliteEnvironnementale.com | ecoasisquebec.ca



La politique « sans-fragrances »

Pour voir un exemple de politique sans-fragrances, proposé par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, visitez: https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/scent_free.html

Afin de créer et d'établir une politique efficace, en plus de consulter le personnel, il est pertinent de faire appel à d'autres hôpitaux ayant déjà mis en place une telle politique. Une excellente ressource est la Clinique de santé environnementale, de l'Hôpital Women's College (Toronto).

Utilisez le message téléphonique d'accueil de votre établissement afin d'informer les patients et visiteurs de votre politique sans-fragrances. Par exemple, votre message vocal pourrait dire que votre hôpital a dorénavant une politique sans-fragrances, demander aux personnes de visiter votre site Web pour plus de détails, et les prier de n'utiliser ni parfums, ni autres produits parfumés.

Les nouveaux patients et les visiteurs devraient être informés au sujet des politiques environnementales de l'établissement, incluant d'être sans-fragrances pendant leur séjour.

Il est essentiel de former le personnel et tout nouvel employé au sujet du "pourquoi" et du "comment" être sans-fragrances, par le biais de présentations.

Assurer le respect de la politique

Comme pour toute règle, réglementation ou politique, la partie la plus importante de la tâche est d'assurer le respect de la politique, afin qu'elle ne meure pas dans l'œuf, par manque de vigilance ou d'effort.

C'est pourquoi il est important que des comités soient responsables de suivre les progrès, de noter les lacunes et de trouver des pistes innovantes de solution afin de résoudre les problèmes de non-respect de la politique.

Ce qui suit a été adapté des Q&R de la Clinique de santé environnementale, de l'Hôpital Women's College, Toronto :

1. Que devrais-je faire si un patient porte une fragrance qui cause des symptômes à un autre patient ou membre du personnel?

Tout d'abord, placez la personne qui présente les symptômes dans une « chambre saine », c'est à dire loin de toute source de fragrances (voir « *Comment créer une 'chambre saine' dans votre établissement de soins de santé* » sur notre page Web). D'autres démarches pourraient être nécessaires afin de soulager les symptômes de la personne, tout dépendant de leur nature et de leur degré de sévérité (par exemple, de l'oxygène soit par masque ou lunettes nasales).

À la discrétion du responsable du département, l'individu portant une fragrance irritante pourrait être prié d'enlever la fragrance (par exemple aux poignets ou au cou) en la lavant dans la salle de bain la plus proche. Si la fragrance se trouve sur ses vêtements, une jaquette d'hôpital peut lui être fournie, avec un sac imperméable pour y entreposer ses vêtements pendant sa visite, ou encore un bonnet de douche si la fragrance est dans ses cheveux. Le patient peut aussi choisir de reporter sa visite.

Rarement, si la substance irritante ne peut être lavée, ou si elle imprégnée sous les vêtements, le responsable pourrait avoir à demander au patient de reporter sa visite. Il est important d'être poli. Vous pouvez expliquer que l'hôpital a une politique sans-fragrances, et que la fragrance portée par le contrevenant a causé des symptômes chez un autre patient (ou membre du personnel) qui a une allergie ou hypersensibilité aux fragrances.

2. Que devrais-je faire si un collègue porte une fragrance?

Si un collègue, ou tout autre membre du personnel ou bénévole porte une fragrance, vous pouvez lui rappeler poliment que votre établissement a une politique sans-fragrances. Certaines personnes peuvent se sentir offensés; expliquez donc avec tact que les fragrances personnelles peuvent causer des symptômes chez les individus souffrant d'asthme, d'allergies, ou d'hypersensibilités environnementales, peut provoquer maux de tête et migraines et que ces fragrances peuvent persister dans n'importe quel lieu où le membre du personnel est entré. Rappelez à cette personne que « ce n'est pas l'odeur – ce sont les substances chimiques » qui causent les symptômes.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler directement à un membre du personnel au sujet d'une fragrance qu'elle ou il porte, vous pouvez vous adresser au responsable du département. Le responsable pourra rappeler la politique au membre du personnel, en expliquant les raisons de cette politique et suggérant des produits acceptables. Le responsable peut aussi choisir de rappeler la politique à tout le personnel, ainsi que ses fondements et les produits sans-fragrances pouvant être portés et utilisés dans l'hôpital.

Si vous expérimentez des symptômes reliés à une exposition à des fragrances de la part d'un autre membre du personnel, surtout si cela est un problème de longue date et/ou si vos symptômes sont sérieux, vous devriez rapporter l'incident et parler avec votre responsable. Vous devriez aussi visiter le département de santé de l'employeur et parler avec une infirmière ou un infirmier au sujet de votre exposition et de vos symptômes.

3. Que faire si une personne et/ou un membre de la famille/ami arrive à l'urgence portant une fragrance?

Évidemment, dans une situation d'urgence, on ne peut demander à l'avance aux patients de s'abstenir de porter des fragrances. Il serait bénéfique, toutefois, de placer ce patient et le membre de la famille ou l'ami l'accompagnant très loin des autres dans la salle d'attente, dès que possible.

Si quelqu'un à l'urgence est exposé de façon accidentelle au parfum ou fragrance d'une personne et développe des symptômes, l'individu affecté devrait être placé dans la « chambre saine » (c'est à dire, sans-fragrances) aussitôt que possible.

En plus des Q&R ci-dessus, vous pouvez visiter le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) et voir leur page intitulée « *Politique pour un milieu de travail sans parfum* », à : https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/scent_free.html

L'Université McMaster répond également à la question: "*Comment pouvons-nous être efficaces en assurant le respect optimal d'un programme et d'une politique sans-fragrances?*", à : <http://www.workingatmcmaster.ca/med/document/scent-aware-guidelines-1-36.pdf> (en anglais seulement).

Adapté d'un document 'Fragrance Free Implementation Kit for Health Care Facilities' par greenhealthcare.ca